

(1)

(N° 198.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MAI 1870.

Crédit spécial de 100,000 francs au Département de l'Intérieur ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. KERVYN DE LETTENHOVE.

MESSIEURS,

La section centrale chargée de l'examen du Budget de l'Intérieur, à laquelle vous avez renvoyé la demande d'un crédit spécial de 100,000 francs pour les dépenses de l'exposition internationale de Londres de 1871, a l'honneur de vous en proposer l'adoption. Elle espère que la part que prendra la Belgique à ce concours organisé sur un plan nouveau, constatera chez nos exposants de nouveaux efforts et de nouveaux progrès.

Nous croyons toutefois qu'il y a lieu d'ajouter au projet de loi, une disposition additionnelle, basée sur l'art. 15 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846. Elle serait ainsi conçue :

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1871.

Le Rapporteur,
KERVYN DE LETTENHOVE.

Le Président,
A. MOREAU.

(1) Projet de loi, n° 187.

(2) La commission était composée de MM. MOREAU, président, DE VRIÈRE, KERVYN DE LETTENHOVE, SCHNITZ, NÉLIS, DE LEXHY et T'SERSTEVENS.